

<https://enseignants.se-unsa.org/Futurs-concours-de-recrutement-marche-arriere-toute>



Enseignants de l'Unsa

Futurs concours de recrutement : marche arrière toute !

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -

Date de mise en ligne : mercredi 14 octobre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les arrêtés fixant les contenus des épreuves du nouveau concours seront prochainement publiés. Ils confirment des contenus décevants car trop disciplinaires.

Une nouvelle épreuve d'admission : l'entretien

À partir de la session 2022, l'ensemble des concours de recrutement d'enseignants et CPE comprendront une épreuve d'admission d'entretien.

Des projets d'arrêtés précisent le contenu de cette nouvelle épreuve qui durera 30 minutes pour un coefficient 3. L'entretien débutera par une présentation par le candidat de sa motivation à devenir enseignant, sur la base d'une fiche de candidature transmise préalablement. À travers une ou plusieurs mises en situation professionnelle, il permettra également *d'apprécier l'aptitude du candidat à se situer dans le système éducatif dans ses différentes dimensions par rapport aux valeurs et exigences du Service public et de la République.*

Retour aux contenus disciplinaires

Les projets de textes précisent également le contenu des autres épreuves pour les CRPE, Capes, Capet, CAPLP et pour le certificat d'aptitudes aux fonctions de CPE .

Comme prévu, ces projets d'arrêtés entérinent le retour à des épreuves de concours très académiques et aux contenus purement disciplinaires. La crainte de voir se vider les Inspé est réel : quelle plus-value d'avoir suivi un cursus Meef pour passer les concours ?

En dehors de la nouvelle épreuve d'entretien, rien n'évaluera une quelconque pratique ou connaissance du fonctionnement d'une école ou d'un établissement. Ce n'est pas à la hauteur des besoins d'un professionnel de l'enseignement ou de l'éducation, ni des élèves du XXI^e siècle.